

Mairie de CHENECEY-BUILLON

14 Grande Rue

25440 CHENECEY-BUILLON

## Compte Rendu CONSEIL MUNICIPAL

**Mercredi 16 mars 2022 à 20H**

Secrétaire : Mme Christine CULOT

### 1. Approbation CR CM de janvier 2022 et décembre 2023

Unanimité

### 2. Urbanisme

- PC : Mr CLEMENT rue Combe Tollin : Agrandissement d'un hangar agricole
- DP : Mr MALBRUNOT rue du Foitey : modification de façades et de menuiseries
- DP Mme BOUVIER Michèle : Chemin du Gouffre : Remplacement fenêtres et peinture façade
- DP : Mr CHEVALIER Alexandre : Extension
- DP : Mr LIME : Grande Rue : Changement d'une porte de garage
- DP : Mme BAULLIER : rue Combe Marin : Division parcellaire
- DP : Mr CHANUT : Grande Rue : Changement porte de garage, porte d'entrée et une fenêtre
- DP : Mr BOURGEOIS : Rue de la Parouse : création d'une porte fenêtre
- DP : Mr BREUILLOT : Rue Combe Tollin : Changement d'un portillon
- DP : Mr WALTER : Rue de l'Eglise : Création d'une porte et agrandissement d'un auvent

### 3. Sentiers éco-interprétés : Présentation du CPIE, avancée du projet et demande de subvention

- Les représentants du CPIE font un exposé rapide de la réunion de COPILE pour les aménagements de Belvederes et du Gouffre.
- Le conseil municipal souhaite réaliser ce dossier tout en respectant un reste à charge financier acceptable et la réalisation d'aménagements sobres
- Le dossier est très bien subventionné 80%
- Le conseil décide de ne pas aménager le site du gouffre afin de diminuer les coûts. Ce site pourrait être aménagé ultérieurement lors de l'extension de la RNR par la Région qui prendrait à sa charge le coût des travaux.
- Subvention DREAL pour l'étude paysagère d'un coût de 5070 euros pour 2000 euros : Délibération : Unanimité

#### **4. Soutien à la population ukrainienne**

- Le conseil municipal souhaite soutenir la population Ukrainienne confrontée à cette terrible guerre avec la Russie et vote une subvention de 1500 euros à la fondation de France
- DELIBERATION : Unanimité

#### **5. Parcelle AK 20 : Achat commune /Mme BUHON**

- Une partie de la parcelle étant en vente, c'est pourquoi Compte tenu de la nécessité de pouvoir élargir le chemin, le conseil municipal valide la proposition suivante : acheter une bande de terrain de 2,5 m de large sur la partie constructible ( environ 35 mètres) au tarif de 10 euros le m2
- DELIBERATION : Unanimité

#### **6. Parcelle AB 150/AE26 : Echange commune/Mr Léon CARREZ**

- La commune a proposé à Mr CARREZ un échange de terrain afin d'acquérir sa parcelle située rue de l'Eglise AB 150 d'une contenance de 2a 58 dans le cadre du projet d'aménagement de la rue.
- Mr CARREZ est favorable à cette proposition, un bornage précisera les surfaces exactes pour les m2 situés à proximité de sa propriété aux Granges Mathieu sur la parcelle AE 26
- DELIBERATION : Unanimité

#### **7. Parcelle 117 : projet d'acquisition /EPF**

- La commune souhaite acquérir la propriété de Mr GAUTHIER situé Grande Rue
- Saisie de l'EPF pour le portage du dossier et contacts avec la succession
- Projet de création d'un tiers lieu avec petite épicerie solidaire et lieu couvert pour marché/ exposition....
- Le conseil est favorable

#### **8. Projet rue de l'Eglise : Etat d'avancement**

Le maire rappelle aux conseillers les propositions d'aménagement de l'Agence « au delà du fleuve » qui va poursuivre sa réflexion sur les aménagements en fonction des choix de la commune sur les matériaux pour la rue de l'église, l'arrière de l'église, le passage du bus, l'accès à la Loue...)

#### **9. Construction illicite FAMAN, chemin des Bosses : saisie d'un avocat**

- La commune a saisi Maître SUISSA pour défendre les intérêts de la commune

#### **10. CCLL : modification des statuts**

- Le conseil valide à l'Unanimité la modification des statuts proposés par la CCLL.

#### **11. RNR : Désignation des membres du conseil consultatif**

- Julien GUYONNEAU devient le représentant de la commune
- DELIBERATION : Unanimité

## **12. SYDED : Reversement TCFE**

- La commune accepte le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 25% du montant de la TCFE perçue sur le territoire de la Commune et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Le taux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 est de 8,5 en remplacement du coefficient de 6 sur les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants.
- DELIBERATION : Unanimité

## **13. Hôtel Restaurant GERVAIS : Don**

- Le conseil municipal remercie vivement l'Hôtel restaurant GERVAIS pour son don de 690 euros correspondant au montant des repas des aînés

## **14. Encaissement : -chèque repas des aînés et chèque de Mr WORONOFF pour la caisse des Ecoles**

- Un chèque de 30 euros de Mr SAUVONNET pour un repas aîné complémentaire
- Un chèque de Mr WORONOFF pour la caisse des écoles de 50 euros. Remerciements du conseil.

**Délibération** acceptation des chèques et reversement à la caisse des écoles du chèque de 50 euros.

## **15. Demande de subvention exceptionnelle Gaëla JOEDICKE ( pôle espoir canoe-kayak)**

- Subvention exceptionnelle de 230 euros est acceptée par le conseil pour soutenir Gaëla actuellement étudiante en pôle espoir de Canoë Kayak à DIJON et au CREPS de Dijon.
- DELIBERATION : Unanimité

## **16. Divers :**

- **Gym des aînés**  
Délibération : 15 euros de participation communale sur 65 euros pour les adhérents de la Gym aîné concernant 9 participants afin de soutenir leur activité jusqu'à l'été
- **Visite maison des aînés de Busy** projet KALIA Séniors le samedi 23 avril en matinée

**Fin de la séance 23H30**

**Le Maire,  
Laurence BREUILLLOT**

